

4.012 Politique et stratégie de l'UICN en matière de gestion des données et des informations relatives à la biodiversité

CONSIDÉRANT que l'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable ;

NOTANT que les stratégies de base de l'UICN visent notamment à garantir que les meilleures connaissances sont disponibles pour la conservation de la biodiversité ;

RAPPELANT que l'UICN est signataire des *Principes de partage de l'information du patrimoine de connaissances sur la nature*, en faveur du libre accès et de l'utilisation équitable des données, informations et connaissances relatives à la biodiversité ;

RAPPELANT EN OUTRE le *Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*, selon lequel la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient, et que chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision ;

SACHANT qu'il existe un large accord sur le fait que des connaissances globales sur l'état et l'étendue de la biodiversité sont essentielles au succès des efforts de conservation sur le terrain, à l'utilisation durable de la biodiversité, et à la garantie de l'efficacité des politiques et des prises de décisions ;

SACHANT EN OUTRE que la Résolution 2.23 *Amélioration des capacités de l'UICN en matière de gestion stratégique de l'information et de la technologie de l'information*, adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 2e Session (Amman, 2000) demande à l'UICN d'élaborer et d'appliquer un plan stratégique relatif à la gestion de l'information et à la technologie de l'information ; et

CONSCIENT que l'UICN apporte une contribution importante en matière de données et d'informations sur la biodiversité dans le monde, ainsi que sur son état et sa conservation, et qu'un accès ouvert à ces informations soutient directement la mission, la stratégie et les objectifs du programme de l'UICN ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session propose les orientations suivantes pour l'application du Programme de l'UICN 2009-2012 :

1. PRIE la Directrice générale d'élaborer une politique et une stratégie claires pour la gestion des données et des informations relatives à la biodiversité, ainsi que des analyses spécialisées réunies dans le cadre des travaux du Secrétariat et des Commissions de l'UICN.
2. DEMANDE que cette politique et cette stratégie, y compris un accès clair et des conseils d'utilisation, renforcent le principe fondamental d'un accès ouvert à ce matériel conformément aux *Principes de partage de l'information du patrimoine de connaissances sur la nature*.
3. PRIE l'UICN de jouer un rôle dirigeant actif dans les travaux entrepris dans le cadre des initiatives de partage des données relatives à la biodiversité aux niveaux mondial, régional et national, et de s'assurer que toutes les données non sensibles réunies par le Secrétariat et les Commissions sont mises à la disposition de tous, ouvertement et librement, grâce à ces processus.